

## ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

**Concession n° : 4/9/170**

**Le maire** de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par M. PEILLET Quentin, domicilié 89 rue Victor Hugo 69780 Mions, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de M. PEILLET Quentin à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 19 février 2025 et expirant le 19 février 2055.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

PEILLET Quentin



Le 19 février 2025  
Le maire